Image not found or type unknown

droit à la pension alimentaire ou pas??

Par **bjrbjr**, le **28/10/2011** à **13:45**

Bonjour,
Je suis marier depuis à peut prés 5ans je souhaite aujourd'hui divorcée.
Le problème que j'ai ai que mon époux ne veut pas venir avec moi au rendez chez l'avocate je ne sais plus quoi faire par sa faute je doit aller dans une autre ville pour faire ma demande de divorce, car nous avons pas la même juridiction, et comme c'est moi qui est quitter le domicile conjugal je doit suivre sa juridiction.
Maintenant je vais demander le divorce seul sans consentement mutuelle sa sera beaucoup plus compliquée mais bon comme je ne compte plus me remarier de ci tôt sa ne me dérange pas.
Donc je souhaite savoir si j'ai le droit de demander une pension alimentaire sachant que je n'est pas d'enfant avec lui et que lui ne compte pas prendre d'avocat????[/b]

Par **Claralea**, le **28/10/2011** à **20:32**

Bonsoir, s'il y a une grande disparité de salaire, c'est à dire que monsieur gagne beaucoup plus que vous, vous pouvez eventuellement demander une prestation compensatoire et non une pension alimentaire
Lire ce lien http://vosdroits.service-public.fr/F1760.xhtml

Sinon, pour divorcer, l'avocat est obligatoire, donc il y a bien un moment où il devra en prendre un

Par **Domil**, le **28/10/2011** à **23:31**

La pension alimentaire n'existe, entre époux, que durant le mariage, au titre du devoir de secours
Sinon, c'est la prestation compensatoire sous forme de capital

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés